



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

OSTRUM SRI CREDIT EURO

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars



Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	6
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	13
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises (ESG)	14
2. Engagements de gouvernance et compliance	15
3. Frais et Fiscalité	26
4. Certification du Commissaire aux comptes	27
5. Comptes de l'exercice	32
6. Annexe(s)	85



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Le 2 avril 2025, Donald Trump a décidé d'imposer à l'ensemble des pays du Monde des tarifs douaniers inédits depuis les années 1930. La croissance américaine proche de 2,5% en fin d'année 2024 a été significativement impactée par la mise en œuvre de cette politique. Le taux de taxe moyen est ainsi passé de 2,5 % à 17- 18 %, même si, dans les comptes publics, les recettes douanières ne représentent que 11 % environ de la valeur des importations américaines de biens. Ces nouvelles taxes s'ajoutaient à d'autres droits de douane applicables à la Chine, sous prétexte de la crise de santé publique liée au Fentanyl, et aux partenaires commerciaux des Etats-Unis en Amérique du Nord, au mépris des accords-cadres (USMCA) régissant le commerce dans la zone renégociés par.... Donald Trump lors de son premier mandat.

Les tarifs de « Liberation Day » ont cependant été suspendus six jours seulement après leur annonce. Des négociations bilatérales avec une multitude de pays ont ensuite démarré mais l'incertitude sur le champ d'application des droits de douane (sectoriels notamment) reste significative. Ce climat délétère, pourtant dans la droite ligne des promesses de campagne présidentielle de Donald Trump, a bouleversé le commerce mondial. Les entreprises américaines ont anticipé les tarifs en augmentant leurs importations de biens non substituables par une production américaine, en particulier les équipements de haute technologie. L'augmentation du déficit extérieur explique la contraction de l'activité aux Etats-Unis au 1er trimestre 2025 avant la normalisation des deux trimestres suivants.

Le désordre engendré par les annonces successives s'est traduit par une dégradation significative du marché du travail à partir du printemps. Les créations d'emplois sont quasiment nulles entre mai et novembre (+17k par mois). Les licenciements publics décidés par feu le DoGE (Department of Government Efficiency) d'Elon Musk tombé en disgrâce se sont ajoutés au retournement de l'emploi privé. La plupart des secteurs de l'économie détruisent des emplois. La santé, les loisirs, et, plus récemment, la construction sont les seuls secteurs augmentant encore leurs effectifs. La croissance aurait été bien inférieure sans les investissements en technologie. L'essor de l'intelligence artificielle engendre des investissements considérables en infrastructures (centres de données), en équipements (semiconducteurs, ordinateurs, serveurs) et en logiciels. On estime que, sans ces dépenses d'investissements, la croissance américaine n'aurait pas dépassé 0,5 % en 2025. La concurrence féroce entre les Etats-Unis et la Chine sur l'intelligence artificielle et d'autres sujets connexes comme la robotique expliquent les restrictions d'exportations vers la Chine, qui répliquent en diffusant ses avancées accessibles à moindres coûts, à l'instar du choc Deepseek. L'accent mis sur l'IA masque un certain nombre de fragilités dans l'économie américaine.

Le consommateur semble à bout de souffle, à l'exception des ménages situés dans le 1^{er} décile des revenus dont les dépenses représentent désormais près de la moitié de la consommation privée. Les retards de paiement pour la majorité des ménages sont en nette augmentation atteignant des niveaux comparables aux sommets de la crise financière alors que le taux de chômage reste relativement faible. Les retards de paiements à 90 jours sont à deux chiffres pour les cartes de crédit et la dette étudiante après la fin du moratoire décidé par Joe Biden.



1. Rapport de Gestion

Les défauts sur les prêts automobiles ont déjà abouti à des faillites spectaculaires d'instituts de crédit dans le secteur. Plus que jamais, le plongeon de la confiance des ménages traduit un malaise dans la population américaine. Les tarifs douaniers ont naturellement affecté le prix des biens importés mais la bonne gestion des stocks des entreprises étale le choc dans le temps. En fin d'année, la baisse du baril apportait un peu de soutien au consommateur par le biais de prix de l'essence moins élevés. Sur le marché du logement, les prix ont baissé cinq mois durant avant un début de stabilisation à l'automne. En fait, les vendeurs retirent leurs biens de la vente et le coût d'acquisition reste hors d'atteinte pour les jeunes ménages sans patrimoine immobilier. Les taux hypothécaires à 30 ans supérieurs à 6 % grèvent la demande et réduisent l'activité d'achat-vente sur le marché du logement. En conclusion, la politique de Donald Trump induit des déséquilibres croissants au sein de l'économie américaine. La croissance s'installe sous le potentiel et la Fed se trouve dans l'obligation de réagir à la dégradation du marché du travail. Le FOMC a ainsi abaissé par trois fois ses taux d'intérêt en 2025 à 3,75 % en décembre, tout en mettant un terme à la réduction de son bilan voire en injectant de nouveaux des liquidités sur le marché monétaire.

En Europe, la résistance aux tarifs douaniers s'est organisée d'autant que Donald Trump semblait revenir sur les garanties de sécurité américaines inscrites dans l'accord de l'OTAN. Face à la menace russe grandissante, les pays européens doivent moderniser leurs armées et réaffirmer un soutien indéfectible à l'Ukraine alors que la politique américaine s'éloigne des idéaux démocratiques pour s'aligner sur la vision de Vladimir Poutine. Nécessité fait loi. L'Union européenne s'est donc engagée à investir dans la défense sous l'impulsion de l'Allemagne qui en profite pour s'affranchir de son carcan budgétaire. Le frein à la dette a sauté et la gouvernement Merz affiche ses ambitions au travers des investissements dans la défense de 400 Mds € sur 4 ans et 500 Mds € de dépenses d'infrastructures sur 10 ans. L'Allemagne maintiendra ainsi un déficit public de l'ordre de 3 à 4 % du PIB pendant plusieurs années. Ce changement de philosophie en Allemagne devrait permettre à la France d'initier une politique de redressement des finances publiques. L'absence de consensus et l'instabilité politique (4 Premier ministres se sont succédés en 2025) rendent néanmoins difficile la mise en œuvre d'une politique de rigueur. Cela dit, sous l'impulsion de l'Allemagne et compte tenu de la dynamique de la péninsule ibérique, la croissance se redresse progressivement. Les baisses de taux de la BCE commencent à percoler dans l'économie. La construction semble enfin répondre à l'assouplissement monétaire passé. Les salaires réels progressent et le taux de chômage reste proche des plus bas historiques. Hormis la France et la Belgique, la plupart des pays ont retrouvé des marges de manœuvre budgétaires. L'optimisme de la BCE au sujet de la situation économique grandit en fin d'année. Le statu quo sur les taux à 2% qui prévaut depuis juin 2025 reste approprié et devrait se prolonger tout au long de 2026.

Dans ce contexte, le spread de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporates (BEAC) termine l'année 23 pbs plus serrés, à près de 67 pbs contre Swap. L'année a été de nouveau marquée par un phénomène de compression, qui s'est illustré par un resserrement des spreads plus important, de près de 40, 25 et 30 pbs sur les segments subordonnés, BBB et hybrides, respectivement. Les secteurs automobiles et financiers ont surperformé l'indice BEAC. De même, le marché High Yield (indice ICE BofA Euro) s'est resserré de plus de 40 pbs et a progressé de 5.15% en performance absolue contre 3.03% pour l'indice BEAC. Les facteurs techniques sont restés très solides en 2025 avec des flux entrants de 36Md€ sur l'investment grade et de 9.5md€ sur le high yield. Ces flux ont permis d'absorber sans difficultés plus de 400Md€ d'émissions brutes sur l'année.



2. Rapport de Gestion

Nous sommes restés constructifs tout au long de l'année 2026 sur le crédit. La DTS a été maintenue en moyenne autour de 130% avec une diversification High Yield autour de 12%. Nous avons réduit l'exposition autour de liberation day pour se redéployer lors de l'écartement des spreads de crédit observés à ce moment- là. L'allocation sectorielle est restée largement en faveur des financières notamment subordonnées et nous avons renforcé le secteur des équipementiers autos lors de l'écartement des spreads. Le positionnement en taux a été très proche de la neutralité avec un biais très légèrement long et à la pentification. La performance annuelle nette du fonds s'établit à 3.52% contre 3% (part I) pour l'indice de référence soit un alpha net de 52 points de base.

Détail des performances nettes annuelles au 31/12/2025 :

Part	Performance nette	Performance bench
FR0000982217(F6 C EUR)	3,212 %	3,005 %
FR0011003664(I C EUR)	3,521 %	3,005 %
FR0011521517(F7 C EUR)	2,991 %	3,005 %
FR0013241015(G3 C EUR)	3,355 %	3,005 %
FR0014008CA3(S C EUR)	3,674 %	3,005 %
FR001400N6F4(V C EUR)	3,52 %	3,005 %

Nous avons également répondu aux objectifs ESG du fonds sur la note globale et les KPI en lien avec le label Version 2.



2. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part M	133 455 379,90	109 626 320,68
iShares Core Euro Corp Bond UCITS ETF EUR (Dist)	8 329 493,70	8 362 289,40
MULTI UNITS LUXEMBOURG AMUNDI EUR CORPORATE BOND CLIMATE NET	8 336 699,00	8 336 044,80
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.4% 31-05-28	5 053 797,67	5 072 041,10
OSTRUM SRI CREDIT SHORT DUR SI A EUR CAP	5 816 460,00	2 908 360,00
CELANESE US HOLDINGS LLC 5.0% 15-04-31	3 054 550,00	3 061 564,34
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.7% 15-10-27	2 940 867,12	2 926 830,00
CANAL PLUS SADIR 4.625% 03-12-30	2 897 216,00	2 920 220,00
UNICREDIT 3.8% 16-01-33 EMTN	2 841 735,00	2 880 239,28
LOXAM SAS 4.25% 15-02-31	2 800 000,00	2 801 220,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



2. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 40 001 959,73**

o Prêts de titres : 0,00

o Emprunt de titres : 0,00

o Prises en pensions : 0,00

o Mises en pensions : 40 001 959,73

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 129 232 867,60**

o Change à terme : 222 757,60

o Future : 116 010 110,00

o Options : 0,00

o Swap : 13 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE J.P.MORGAN AG FRANCFORT SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.



2. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	589 000,00
Total	589 000,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	8 350,95
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	8 350,95
. Frais opérationnels directs	1 019 453,67
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	1 019 453,67

(*) Nets de la rémunération perçue par Natixis TradEx Solutions qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.



2. Rapport de Gestion

■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net (*)	0,00				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	40 689 994,48	0,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	7,77	0,00	0,00

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	0,00			0,00	0,00
--	------	--	--	------	------

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE FRANCE	0,00	0,00	40 689 994,48	0,00	0,00
---	------	------	---------------	------	------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	589 000,00		0,00		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Monnaie de la garantie					
Euro	589 000,00		0,00	0,00	0,00

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	



2. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	616 940,05	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	8 992 453,09	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	31 080 601,34	0,00	0,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	0,00			0,00	0,00
Cash	589 000,00				0,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



2. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	8 345,39	0,00	5,56	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	-13 774,79	0,00	-1 005 678,88	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.



2. Rapport de Gestion

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



2. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



2. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



3. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de NIMI et de ses succursales, de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III). La liste des succursales de NIMI en date de cette politique apparaît en annexe de cette politique.

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



3. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs.
- Elle comprend des mesures visant à éviter les éventuels conflits d'intérêts menant, par exemple, à porter atteinte aux intérêts des clients, et/ou à favoriser les intérêts des salariés de l'entreprise (y compris ceux de l'organe de direction) au détriment potentiel de tout client.
- Elle comprend également des mesures visant à éviter la prise de risque excessive.

La politique de rémunération de NIMI respecte le principe de non-discrimination, y compris le principe de neutralité du point de vue du genre.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- La direction est évaluée sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution. La direction est également évaluée sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.



3. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
Ainsi, la rémunération des fonctions de contrôle est fondée sur des objectifs spécifiques propres à leur fonction et n'est pas liée aux performances commerciales quantitatives.
- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI. Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs. La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.



3. Engagements de gouvernance et compliance

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI et de la plateforme internationale de distribution, mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Pour les employés de NIMI situés en France, les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée et la population Personnel concerné sont soumises à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas d'anticipation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.



3. Engagements de gouvernance et compliance

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes. Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré à la politique de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de total des éléments de variables attribués au cours d'un exercice, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.



3. Engagements de gouvernance et compliance

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble de son activité.

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les responsables légaux des succursales de NIMI,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et qui sont preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines et la Direction de la conformité déterminent et formalisent la méthodologie d'identification ainsi que le périmètre de la « population identifiée » de NIMI.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.



3. Engagements de gouvernance et compliance

II-2. Mécanisme applicable à la rémunération variable des personnes faisant partie de la 'population identifiée'

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation de la direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques à posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



3. Engagements de gouvernance et compliance

III- DECLINAISON APPLICABLE A LA POPULATION « PERSONNEL CONCERNE » AU TITRE DE MIFID II

III-1. Définition du « Personnel concerné » au titre de MiFID II

Les Orientations ESMA MiFID II ont un champ d'application très large, défini par (i) la fourniture des services et activités d'investissement, et (ii) par la notion de « personnel concerné » au sens de l'article 2(1) du Règlement Délégué MiFID II :

Personne concernée : dans le cas d'une entreprise d'investissement, l'une quelconque des personnes suivantes :

- un administrateur, associé ou équivalent, gérant ou agent lié de l'entreprise ;
- un administrateur, associé ou équivalent, ou gérant de tout agent lié de l'entreprise ;
- un membre du personnel de l'entreprise ou d'un agent lié de l'entreprise, ainsi que toute autre personne physique dont les services sont mis à la disposition et placés sous le contrôle de l'entreprise ou d'un agent lié de l'entreprise et qui participe à la fourniture de services et d'activités d'investissement par l'entreprise ;
- une personne physique qui participe directement à la fourniture de services à l'entreprise d'investissement ou à son agent lié sur la base d'un accord d'externalisation conclu aux fins de la fourniture de services et d'activités d'investissement par l'entreprise.

L'article 27(2) du Règlement Délégué MiFID II vient préciser les actions requises en termes de conformité: < Les entreprises d'investissement s'assurent que leurs politiques et pratiques de rémunération s'appliquent à toutes les personnes concernées ayant une incidence, directe ou indirecte, sur les services d'investissement et les services auxiliaires fournis par l'entreprise d'investissement ou sur le comportement de l'entreprise, indépendamment du type de clients, dans la mesure où la rémunération de ces personnes et les incitations comparables sont susceptibles de créer un conflit d'intérêts les encourageant à agir contre les intérêts d'un quelconque client de l'entreprise.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines et la Direction de la conformité déterminent et formalisent la méthodologie d'identification ainsi que le périmètre de la population « Personnel concerné » de NIMI.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines et par la Direction de la conformité. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.



3. Engagements de gouvernance et compliance

III-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population « Personnel concerné » au titre de MiFID

En conformité avec la réglementation, et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs, les investisseurs et la société de gestion, la détermination de la rémunération variable individuelle des collaborateurs Personnels Concernés repose sur une correcte pondération entre des critères quantitatifs et qualitatifs de la performance permettant ainsi de :

- aligner les intérêts des personnes concernées et des entreprises sur ceux des clients,
- agir au mieux des intérêts du client,
- ne pas réintroduire indirectement des critères commerciaux quantitatifs susceptibles de créer des conflits d'intérêts ou des incitations pouvant conduire les personnes concernées à favoriser leurs propres intérêts ou ceux de leur entreprise au détriment potentiel de tout client,
- éviter de fixer des objectifs de performance susceptibles d'inciter les personnes concernées à adopter des comportements axés sur les gains à court terme.

Les Personnels Concernés sont soumis à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations est pris en compte dans l'attribution de la rémunération variable individuelle. Ces éléments font l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation du collaborateur concerné par son manager et sont pris en compte dans son appréciation annuelle.

IV- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction de la Conformité et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par la direction générale de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.



3. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



3. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2025* :	16 337 340 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2025 :	7 886 220 €
Effectifs concernés :	195

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2025*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2025 :	2 287 750 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 287 750 €	
- Membres du personnel :	- €	
Effectifs concernés :	5	

Annexe 1

Liste des succursales de NIMI au 1^{er} mars 2025

Pays	Ville	Nom de la succursale
Belgique	Bruxelles	Natixis Investment Managers International Belgian Branch
Allemagne	Francfort	Natixis Investment Managers International, Zweigniederlassung Deutschland
Italie	Milan	Natixis Investment Managers International, Succursale Italiana
Luxembourg	Luxembourg	Natixis Investment Managers International, Luxembourg branch
Pays-Bas	Utrecht	Natixis Investment Managers International, Nederlands
Espagne	Madrid	Natixis Investment Managers International, Succursal en España



4. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.



5. Rapport du Commissaire aux comptes



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP OSTRUM SRI CREDIT EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FCP OSTRUM SRI CREDIT EURO

43 avenue Pierre MENDES France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI CREDIT EURO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) OSTRUM SRI CREDIT EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

28/5/2026

Signé par :


DCA73DE5DAB549A...

Bertrand DESPORTES

Associé



6. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	422 590 158,50	255 899 713,25
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	422 590 158,50	255 899 713,25
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	47 100 493,38	29 933 418,00
OPCVM	47 100 493,38	29 933 418,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	248 166,07	459 025,00
Opérations temporaires sur titres (H)	40 689 994,48	44 762 477,53
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	40 689 994,48	44 762 477,53
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	510 628 812,43	331 054 633,78
Créances et comptes d'ajustement actifs	44 257 929,68	45 372 455,81
Comptes financiers	10 664 308,80	1 660 585,35
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	54 922 238,48	47 033 041,16
Total de l'actif I+II	565 551 050,91	378 087 674,94

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



6. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	505 561 991,17	316 252 930,80
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	17 848 687,49	16 188 854,07
Capitaux propres I	523 410 678,66	332 441 784,87
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	523 410 678,66	332 441 784,87
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	40 097 001,69	44 145 740,21
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	40 097 001,69	44 145 740,21
Instruments financiers à terme (B)	1 159 284,82	546 836,07
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	41 256 286,51	44 692 576,28
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	780 384,83	850 966,54
Concours bancaires	103 700,91	102 347,25
Sous-total autres passifs IV	884 085,74	953 313,79
Total Passifs : I+II+III+IV	565 551 050,91	378 087 674,94

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



6. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	10 589 647,36	9 084 485,86
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	15 884,19
Produits sur opérations temporaires sur titres	5,56	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	1 219 260,90	1 826 036,82
Sous-total produits sur opérations financières	11 808 913,82	10 926 406,87
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	-185 115,39
Charges sur opérations temporaires sur titres	-1 005 678,88	-1 741 485,09
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-20 715,84	-55 899,21
Sous-total charges sur opérations financières	-1 026 394,72	-1 982 499,69
Total revenus financiers nets (A)	10 782 519,10	8 943 907,18
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 673 959,36	-1 627 997,35
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 673 959,36	-1 627 997,35
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	9 108 559,74	7 315 909,83
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	3 104 834,57	-397 359,64
Sous-total revenus nets I = (C+D)	12 213 394,31	6 918 550,19
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	4 765 416,76	7 506 319,31
Frais de transactions externes et frais de cession	-176 578,30	-234 088,42
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	4 588 838,46	7 272 230,89
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 715 167,77	-338 981,71
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	6 304 006,23	6 933 249,18



6. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 115 147,95	2 440 606,99
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	4 806,84	21 279,04
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 110 341,11	2 461 886,03
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	441 628,06	-124 831,33
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-668 713,05	2 337 054,70
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	17 848 687,49	16 188 854,07

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



6. Comptes de l'exercice

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à surperformer, sur la durée de placement recommandée supérieure à quatre ans, son indicateur de référence l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 500MM Total Return (EUR) coupons nets réinvestis, et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Ce FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



6. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	304 328 508,93	313 684 761,25	365 901 421,83	332 441 784,87	523 410 678,66
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E en EUR					
Actif net	269 993 742,92	205 783 586,63	192 187 402,81	107 072 442,27	89 511 889,08
Nombre de titres	1 136 033,21330	1 016 386,20785	877 635,04107	465 938,81796	377 408,03686
Valeur liquidative unitaire	237,66	202,46	218,98	229,79	237,17
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5,71	-15,30	-9,73	4,81	2,86
Capitalisation unitaire sur revenu	1,56	1,46	2,23	4,24	4,81
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP en EUR					
Actif net	2 305 530,90	1 545 993,82	347 216,08	282 791,97	17 696,47
Nombre de titres	21 399,06837	16 819,96123	3 487,76680	2 703,14605	163,66030
Valeur liquidative unitaire	107,73	91,91	99,55	104,61	108,12
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,58	-6,94	-4,42	2,19	-4,28
Capitalisation unitaire sur revenu	0,87	0,80	1,15	2,08	-1,65
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I en EUR					
Actif net	31 812 402,49	106 116 122,53	49 407 611,58	40 974 196,13	53 957 908,45
Nombre de titres	2 099,00000	8 193,88942	3 516,39790	2 770,16028	3 523,88971
Valeur liquidative unitaire	15 155,98	12 950,64	14 050,63	14 791,27	15 312,03
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	363,65	-977,79	-623,34	309,65	185,06
Capitalisation unitaire sur revenu	141,61	134,39	183,08	316,07	356,30
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L en EUR					
Actif net	216 832,62	239 058,27	9 482 653,37	17 620 433,81	36 262 127,79
Nombre de titres	174,75700	226,60700	8 326,59902	14 772,09900	29 517,46910
Valeur liquidative unitaire	1 240,76	1 054,94	1 138,83	1 192,81	1 228,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	29,88	-79,80	-50,70	25,03	14,59
Capitalisation unitaire sur revenu	5,67	5,37	9,46	19,73	22,40



6. Comptes de l'exercice

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	2 862 303,12	9 867 047,45
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	27 378,49183	91 169,39939
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	104,54	108,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	1,15	1,30
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	1,26	2,51
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO SI en EUR					
Actif net	0,00	0,00	114 476 537,99	163 629 617,57	333 794 009,42
Nombre de titres	0,00	0,00	1 091,97480	1 480,44771	2 913,00493
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	104 834,41	110 527,11	114 587,51
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-276,78	2 312,14	1 380,92
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	389,11	2 521,33	2 831,82



6. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du **1^{er} janvier 2025** au **31 décembre 2025**.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.



6. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



6. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».



6. Comptes de l'exercice

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière,
- Les frais de fonctionnements et autres services (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) :

I. Tous frais d'enregistrement et de référencement des fonds

- Tous frais liés à l'enregistrement de l'OPC dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...

En sont exclus : les frais de promotion du fonds tels que publicité, événements clients, les rétrocessions aux distributeurs.

II. Tous frais d'information clients et distributeurs

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings réglementaires ;
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects : Lettres aux porteurs... ;
- Coût d'administration des sites internet ;
- Frais de traduction spécifiques à l'OPC.

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.



6. Comptes de l'exercice

III. Tous frais des données

- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par l'OPC ;
- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données, ...) ;
- Les frais résultant de demandes spécifiques de clients (exemple : une demande d'ajout dans le reporting de deux indicateurs extra financiers spécifiques demandés par le client) ;
- Les frais des données dans le cadre de produits uniques qui ne peuvent être amortis sur plusieurs portefeuilles.
Exemple : un fonds à impact nécessitant des indicateurs spécifiques ;
- Les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).

IV. Tous frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);
- Frais juridiques propres à l'OPC ;
- Frais de garantie ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...);
- Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.



6. Comptes de l'exercice

VI. VI Frais opérationnels

- Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement lorsque ces restrictions sont issues de demandes spécifiques de clients et spécifiques à l'OPC.

En sont exclus tous frais relatifs à l'acquisition et à la cession des actifs de l'OPC et les frais relatifs au contrôle des risques.

VII. VII. Frais liés à la connaissance client

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas de ce Fonds investissant à plus de 20% dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.
- Les commissions de mouvement,
- Les commissions de surperformance.

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème						
			Part E	Part I	Part L	Part GP	Part G	Part SI	Part N
1	Frais de gestion financière	Actif net	0,60 % TTC maximum	0,30 % TTC maximum	1,00 % TTC maximum	0,55% TTC maximum	0,10% TTC maximum	0,21% TTC maximum	0,30% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,10% TTC maximum						
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant.						
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant.						

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).



6. Comptes de l'exercice

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.



6. Comptes de l'exercice

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO SI	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO N	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP	Capitalisation	Capitalisation



6. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	332 441 784,87	365 901 421,83
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	262 143 189,17	156 566 669,35
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-83 761 352,47	-207 076 333,06
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	9 108 559,74	7 315 909,83
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 588 838,46	7 272 230,89
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 110 341,11	2 461 886,03
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	523 410 678,66	332 441 784,87

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



6. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E		
Parts souscrites durant l'exercice	148 147,97733	34 387 206,84
Parts rachetées durant l'exercice	-236 678,75843	-54 694 871,44
Solde net des souscriptions/rachats	-88 530,78110	-20 307 664,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	377 408,03686	
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP		
Parts souscrites durant l'exercice	66,44669	6 931,05
Parts rachetées durant l'exercice	-2 605,93244	-274 946,45
Solde net des souscriptions/rachats	-2 539,48575	-268 015,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	163,66030	
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 111,80900	16 609 752,47
Parts rachetées durant l'exercice	-358,07957	-5 375 295,36
Solde net des souscriptions/rachats	753,72943	11 234 457,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 523,88971	
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L		
Parts souscrites durant l'exercice	19 716,75085	24 047 781,11
Parts rachetées durant l'exercice	-4 971,38075	-6 069 387,03
Solde net des souscriptions/rachats	14 745,37010	17 978 394,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	29 517,46910	
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO N		
Parts souscrites durant l'exercice	75 089,42747	8 076 205,08
Parts rachetées durant l'exercice	-11 298,51991	-1 214 883,74
Solde net des souscriptions/rachats	63 790,90756	6 861 321,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	91 169,39939	
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO SI		
Parts souscrites durant l'exercice	1 577,02252	179 015 312,62
Parts rachetées durant l'exercice	-144,46530	-16 131 968,45
Solde net des souscriptions/rachats	1 432,55722	162 883 344,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 913,00493	



6. Comptes de l'exercice

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO SI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



6. Comptes de l'exercice

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OSTRUM SRI CREDIT EURO E FR0000982217	Capitalisation	Capitalisation	EUR	89 511 889,08	377 408,03686	237,17
OSTRUM SRI CREDIT EURO GP FR0013241015	Capitalisation	Capitalisation	EUR	17 696,47	163,66030	108,12
OSTRUM SRI CREDIT EURO I FR0011003664	Capitalisation	Capitalisation	EUR	53 957 908,45	3 523,88971	15 312,03
OSTRUM SRI CREDIT EURO L FR0011521517	Capitalisation	Capitalisation	EUR	36 262 127,79	29 517,46910	1 228,49
OSTRUM SRI CREDIT EURO N FR001400N6F4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	9 867 047,45	91 169,39939	108,22
OSTRUM SRI CREDIT EURO SI FR0014008CA3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	333 794 009,42	2 913,00493	114 587,51



6. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



6. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	422 590,16	418 581,96	4 008,20	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	40 689,99	40 689,99	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10 664,31	0,00	0,00	0,00	10 664,31
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-40 097,00	0,00	-40 097,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-103,70	0,00	0,00	0,00	-103,70
Hors-bilan					
Futures	NA	97 889,15	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		557 161,10	-36 088,80	0,00	10 560,61



6. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	7 071,18	0,00	102,82	50 211,20	100 984,38	171 136,24	93 084,38
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	616,94	0,00	8 992,45	15 945,22	15 135,38
Comptes financiers	10 664,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-40 097,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-103,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	91 305,45	-9 060,48	14 542,98	1 101,20
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	17 631,79	0,00	719,76	141 516,65	100 916,35	201 624,44	69 223,96

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



6. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	188,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	35,36	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-103,70	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-222,61	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1,25	-103,70	0,00	0,00	0,00



6. Comptes de l'exercice

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	359 464,56	60 198,04	2 927,56
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	31 317,13	7 563,17	1 809,69
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	-13 000,00
Solde net	390 781,69	67 761,21	-8 262,75

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.



6. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	0,00	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	0,14	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	40 689,99	0,00
Créances		
Collatéral espèces		
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	559,00	0,00
Caceis Bank	41 086,22	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	400,00	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	0,00	40 097,00
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	352,72
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	0,00	558,54
Dettes		
Collatéral espèces		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	0,00	589,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



6. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	1 718 264,40
	Dépôts de garantie en espèces	494 335,20
	Collatéraux	42 045 223,61
	Autres créances	106,47
Total des créances		44 257 929,68
Dettes		
	Rachats à payer	8 924,34
	Frais de gestion fixe	182 460,49
	Collatéraux	589 000,00
Total des dettes		780 384,83
Total des créances et des dettes		43 477 544,85



6. Comptes de l'exercice

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	664 485,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	546,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	209 597,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	231 357,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	19 566,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO SI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	548 404,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



6. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			3 567 187,44
	FR0014005V34	BPCE 1.5% 13-01-42	1 602 689,97
	FR001400WP90	BPCE 4.0% 20-01-34 EMTN	839 876,93
	FR001400WKP0	BPCE 4.25% 16-07-35 EMTN	519 186,92
	FR0014013JH3	BPCE ASSURANCES 4.125% 22-10-35	605 433,62
TCN			0,00
OPC			47 100 493,38
	LU0980596109	OSTRUM SHT TRM GL HIC-IAEUR	2 360 340,00
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	31 740 914,38
	LU1118011698	OSTRUM SRI CREDIT SHORT DUR SI A EUR CAP	9 765 800,00
	LU2038540998	OSTRUM SRI GLOB SUBORD DEBT I A EUR CAP	3 233 439,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			50 667 680,82



6. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	12 213 394,31	6 918 550,19
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	12 213 394,31	6 918 550,19
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	12 213 394,31	6 918 550,19

Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 818 283,70	1 978 407,22
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 818 283,70	1 978 407,22
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 818 283,70	1 978 407,22
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 818 283,70	1 978 407,22
Total	1 818 283,70	1 978 407,22
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00



6. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-271,54	5 634,72
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-271,54	5 634,72
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-271,54	5 634,72
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-271,54	5 634,72
Total	-271,54	5 634,72
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00



6. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 255 583,95	875 584,78
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 255 583,95	875 584,78
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 255 583,95	875 584,78
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 255 583,95	875 584,78
Total	1 255 583,95	875 584,78
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00



6. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	661 223,79	291 519,46
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	661 223,79	291 519,46
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	661 223,79	291 519,46
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	661 223,79	291 519,46
Total	661 223,79	291 519,46
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00



6. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CREDIT EURO N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	229 466,61	34 702,52
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	229 466,61	34 702,52
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	229 466,61	34 702,52
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	229 466,61	34 702,52
Total	229 466,61	34 702,52
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00



6. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CREDIT EURO SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	8 249 107,80	3 732 701,49
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8 249 107,80	3 732 701,49
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 249 107,80	3 732 701,49
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	8 249 107,80	3 732 701,49
Total	8 249 107,80	3 732 701,49
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00



6. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 304 006,23	6 933 249,18
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	6 304 006,23	6 933 249,18
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 304 006,23	6 933 249,18

Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 080 034,72	2 244 984,47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 080 034,72	2 244 984,47
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 080 034,72	2 244 984,47
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 080 034,72	2 244 984,47
Total	1 080 034,72	2 244 984,47
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00



6. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-700,63	5 924,96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-700,63	5 924,96
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-700,63	5 924,96
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-700,63	5 924,96
Total	-700,63	5 924,96
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	652 151,71	857 791,82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	652 151,71	857 791,82
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	652 151,71	857 791,82
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	652 151,71	857 791,82
Total	652 151,71	857 791,82
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00



6. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	430 852,93	369 807,56
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	430 852,93	369 807,56
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	430 852,93	369 807,56
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	430 852,93	369 807,56
Total	430 852,93	369 807,56
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part OSTRUM SRI CREDIT EURO N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	119 030,71	31 730,66
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	119 030,71	31 730,66
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	119 030,71	31 730,66
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	119 030,71	31 730,66
Total	119 030,71	31 730,66
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00



6. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CREDIT EURO SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 022 636,79	3 423 009,71
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 022 636,79	3 423 009,71
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 022 636,79	3 423 009,71
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	4 022 636,79	3 423 009,71
Total	4 022 636,79	3 423 009,71
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00



6. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			422 590 158,50	80,74
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			422 590 158,50	80,74
Assurance			23 198 122,24	4,43
AGEAS NV EX FORTIS 5.875% PERP	EUR	2 600 000	2 625 113,86	0,50
ALLIANZ SE 4.252% 05-07-52	EUR	1 600 000	1 676 743,58	0,32
ALLIANZ SE 4.851% 26-07-54	EUR	1 500 000	1 619 420,05	0,31
ASS GENERALI 4.083% 16-07-35	EUR	1 000 000	1 014 742,30	0,19
ASS GENERALI 4.135% 18-06-36	EUR	1 400 000	1 427 469,15	0,27
ASS GENERALI 4.75% PERP EMTN	EUR	297 000	302 998,50	0,06
AXA 6.375% PERP EMTN	EUR	1 000	1 104,91	0,00
BPCE ASSURANCES 4.125% 22-10-35	EUR	600 000	605 433,62	0,12
CASA ASSURANCES 4.5% 17-12-34	EUR	1 100 000	1 143 243,71	0,22
INTESA VITA 4.217% 05-03-35	EUR	800 000	830 994,78	0,16
MUNICH RE 3.25% 26-05-49	EUR	1 000 000	1 024 825,21	0,20
MUNICH RE 4.125% 26-05-46	EUR	2 500 000	2 538 516,78	0,48
MUNICH RE 4.25% 26-05-44	EUR	2 800 000	2 923 122,14	0,55
NIPPON LIFE INSURANCE COMPANY 4.165% 02-09-55	EUR	1 800 000	1 806 108,66	0,35
SWISS RE FINANCE UK 2.714% 04-06-52	EUR	1 800 000	1 716 455,84	0,33
UNIPOLSAI 4.9% 23-05-34	EUR	1 800 000	1 941 829,15	0,37
Automobiles			7 483 268,15	1,43
BMW FIN 2.625% 20-05-28 EMTN	EUR	2 600 000	2 645 138,85	0,51
General Motors Financial Co Inc 3.1% 04-08-29	EUR	900 000	913 112,51	0,17
General Motors Financial Co Inc 3.7% 14-07-31	EUR	1 400 000	1 439 479,62	0,28
General Motors Financial Co Inc 3.9% 12-01-28	EUR	1 000 000	1 060 942,05	0,20
RENAULT 3.875% 30-09-30 EMTN	EUR	1 400 000	1 424 595,12	0,27
Banques commerciales			132 598 881,37	25,36
ALPHA BANK 3.125% 30-10-31	EUR	1 100 000	1 094 891,93	0,21
BANCO BPM 3.875% 09-09-30 EMTN	EUR	1 000	1 035,04	0,00
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	1 400 000	1 458 293,70	0,28
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3.125% 21-10-29	EUR	2 100 000	2 131 745,38	0,41
BANCO DE BADELL 3.375% 18-02-33	EUR	1 000 000	1 020 031,51	0,19
BANCO DE BADELL 4.25% 13-09-30	EUR	600 000	631 628,38	0,12
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	2 500 000	2 629 307,53	0,50
BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33	EUR	800 000	868 009,97	0,17
BANKINTER 3.625% 04-02-33 EMTN	EUR	1 400 000	1 446 340,77	0,28
BANKINTER 6.25% PERP	EUR	800 000	813 333,57	0,16
BARCLAYS 1.125% 22-03-31 EMTN	EUR	1 600 000	1 608 204,05	0,31
BARCLAYS 4.616% 26-03-37 EMTN	EUR	2 100 000	2 240 159,75	0,43
BARCLAYS 4.973% 31-05-36 EMTN	EUR	800 000	864 254,40	0,17
BARCLAYS 6.125% PERP	EUR	1 500 000	1 509 859,38	0,29



6. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BBVA 4.0% 25-02-37	EUR	100 000	104 329,10	0,02
BBVA 4.875% 08-02-36 EMTN	EUR	1 500 000	1 647 103,36	0,31
BBVA 5.625% PERP	EUR	1 800 000	1 805 034,47	0,34
BBVA 5.75% 15-09-33 EMTN	EUR	2 200 000	2 375 260,44	0,45
BBVA 6.0% PERP	EUR	1 200 000	1 219 199,48	0,23
BBVA 8.375% PERP	EUR	1 000 000	1 102 219,58	0,21
BELFIUS SANV 4.875% 11-06-35	EUR	1 100 000	1 185 855,90	0,23
BELFIUS SANV 5.25% 19-04-33	EUR	1 900 000	2 057 056,08	0,39
BK IRELAND GROUP 4.625% 13-11-29	EUR	1 700 000	1 793 441,78	0,34
BK IRELAND GROUP 4.75% 10-08-34	EUR	1 700 000	1 797 410,47	0,34
BNP PAR 1.125% 15-01-32 EMTN	EUR	2 200 000	2 183 789,92	0,42
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	1 900 000	1 924 867,36	0,37
BNP PAR 4.1986% 16-07-35 EMTN	EUR	1 700 000	1 765 382,36	0,34
BPCE 1.5% 13-01-42	EUR	1 600 000	1 602 689,97	0,31
BPCE 4.0% 20-01-34 EMTN	EUR	800 000	839 876,93	0,16
BPCE 4.25% 16-07-35 EMTN	EUR	500 000	519 186,92	0,10
BPER BANCA 3.625% 15-01-31	EUR	1 073 000	1 125 638,00	0,22
BPER BANCA 5.875% PERP	EUR	4 000 000	4 043 631,05	0,77
CA 3.125% 03-07-31 EMTN	EUR	3 200 000	3 186 161,10	0,61
CA 5.5% 28-08-33 EMTN	EUR	1 400 000	1 509 674,66	0,29
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	1 300 000	1 396 873,47	0,27
CAIXABANK 3.75% 27-01-36 EMTN	EUR	900 000	922 895,75	0,18
CAIXABANK 4.375% 08-08-36 EMTN	EUR	2 300 000	2 407 293,74	0,46
CAIXABANK 5.0% 19-07-29 EMTN	EUR	2 100 000	2 258 272,11	0,43
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.875% 16-10-34	EUR	1 400 000	1 480 189,89	0,28
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	900 000	983 922,29	0,19
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 7.5% PERP	USD	200 000	188 504,69	0,04
DEUTSCHE BK 3.0% 16-06-29 EMTN	EUR	1 200 000	1 219 565,92	0,23
DEUTSCHE BK 3.375% 13-02-31	EUR	1 200 000	1 237 180,60	0,24
DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31	EUR	3 300 000	3 430 413,74	0,66
DEUTSCHE BK 7.125% PERP	EUR	1 000 000	1 107 571,37	0,21
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 10.0% PERP	EUR	2 000 000	2 334 186,30	0,45
DE VOLKSBANK NV 4.875% 07-03-30	EUR	1 700 000	1 872 435,66	0,36
EFG EUROBANK 2.875% 07-07-28	EUR	700 000	710 818,93	0,14
EFG EUROBANK 4.0% 24-09-30	EUR	900 000	935 682,90	0,18
ERSTE GR BK 3.625% 26-11-35	EUR	2 400 000	2 393 406,25	0,46
FORD MOTOR CREDIT 4.066% 21-08-30	EUR	1 700 000	1 740 734,42	0,33
FORD MOTOR CREDIT 4.165% 21-11-28	EUR	1 700 000	1 743 086,38	0,33
FORD MOTOR CREDIT 4.445% 14-02-30	EUR	800 000	850 583,01	0,16
HSBC 3.313% 13-05-30 EMTN	EUR	2 300 000	2 367 348,16	0,45
HSBC 4.599% 22-03-35	EUR	1 000 000	1 073 864,00	0,21
ING GROEP NV 3.875% 20-08-37	EUR	1 600 000	1 615 825,10	0,31
ING GROEP NV 4.125% 24-08-33	EUR	700 000	725 965,68	0,14



6. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ING GROEP NV 4.375% 15-08-34	EUR	1 000 000	1 046 130,41	0,20
ING GROEP NV 4.75% 23-05-34	EUR	1 000 000	1 101 751,10	0,21
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	600 000	580 440,99	0,11
INTE 4.271% 14-11-36 EMTN	EUR	2 000 000	2 056 809,42	0,39
INTE 4.875% 19-05-30 EMTN	EUR	700 000	772 759,92	0,15
INTE 5.25% 13-01-30 EMTN	EUR	1 300 000	1 477 306,11	0,28
INTE 7.0% PERP	EUR	100 000	109 071,50	0,02
JPM CHASE 3.588% 23-01-36 EMTN	EUR	1 400 000	1 430 366,81	0,27
JPM CHASE 3.761% 21-03-34 EMTN	EUR	2 000 000	2 084 703,84	0,40
KBC GROUPE 3.5% 21-01-32 EMTN	EUR	3 000 000	3 128 597,26	0,60
KBC GROUPE 3.625% 26-08-36	EUR	2 000 000	2 018 079,18	0,39
KBC GROUPE 4.375% 06-12-31	EUR	2 000 000	2 122 951,78	0,41
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	100 000	107 342,82	0,02
LLOYDS BANKING GROUP 4.375% 05-04-34	EUR	1 000 000	1 063 572,33	0,20
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.0% 03-03-30	EUR	2 300 000	2 357 833,66	0,45
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.0% 18-03-28	EUR	600 000	630 203,75	0,12
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.0% 30-07-35	EUR	700 000	722 368,26	0,14
NATL BANK OF GREECE 2.75% 21-07-29	EUR	1 500 000	1 513 166,30	0,29
NCG BAN 10.625% PERP	EUR	600 000	701 204,40	0,13
NCG BAN 3.25% 14-02-31 EMTN	EUR	2 100 000	2 169 317,55	0,41
NOVO BAN 3.5% 09-03-29 EMTN	EUR	100 000	104 328,89	0,02
PIRAEUS BANK 3.0% 03-12-28	EUR	600 000	601 765,40	0,11
RCI BANQUE 3.75% 04-10-27	EUR	3 000 000	3 068 744,38	0,59
SANTANDER BANK POLSKA SPOLKA AKCYJNA 3.5% 07-10-31	EUR	1 400 000	1 402 303,78	0,27
SG 3.375% 14-05-30 EMTN	EUR	1 800 000	1 849 575,45	0,35
SG 3.75% 17-05-35 EMTN	EUR	1 900 000	1 946 565,88	0,37
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.625% 04-11-36	EUR	1 200 000	1 206 741,04	0,23
TORONTO DOMINION BANK 3.357% 22-09-32	EUR	4 000 000	3 996 668,49	0,76
UNICREDIT 4.175% 24-06-37 EMTN	EUR	800 000	830 515,84	0,16
UNICREDIT 4.45% 16-02-29 EMTN	EUR	1 600 000	1 717 452,05	0,33
UNICREDIT 5.625% PERP EMTN	EUR	1 000	1 014,60	0,00
US BAN 4.009% 21-05-32	EUR	1 500 000	1 577 703,53	0,30
Biens de consommation durables			1 310 551,37	0,25
SEB 3.625% 24-06-30	EUR	1 300 000	1 310 551,37	0,25
Boissons			8 483 243,04	1,62
COCACOLA EUROPACIFIC PARTNERS 3.125% 25-09-32	EUR	4 000 000	3 984 331,51	0,76
HEINEKEN NV 2.99% 14-07-31	EUR	2 800 000	2 786 419,23	0,53
HEINEKEN NV 3.276% 29-10-32	EUR	1 200 000	1 200 783,88	0,23
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-33	EUR	500 000	511 708,42	0,10
Composants automobiles			6 705 011,49	1,28
AUTOLIV 3.625% 07-08-29 EMTN	EUR	600 000	620 139,95	0,12
OPMOBILITY 4.2955% 05-02-31	EUR	2 200 000	2 270 302,75	0,43



6. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PIRELLI C 3.875% 02-07-29 EMTN	EUR	600 000	627 931,64	0,12
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	100 000	102 823,34	0,02
VALEO 5.125% 20-05-31 EMTN	EUR	600 000	639 116,71	0,12
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	2 300 000	2 444 697,10	0,47
Construction et ingénierie			1 493 175,86	0,29
ABERTIS FINANCE BV 4.746% PERP	EUR	800 000	839 916,98	0,17
WEBUILD 5.375% 20-06-29	EUR	600 000	653 258,88	0,12
Courrier, fret aérien et logistique			1 017 351,92	0,19
DEUTSCHE POST AG 3.125% 05-06-32	EUR	1 000 000	1 017 351,92	0,19
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			5 204 733,83	0,99
CARREFOUR S A 2.875% 07-05-29	EUR	1 500 000	1 521 690,62	0,29
MAGNUM ICC FINANCE BV 2.75% 26-02-29	EUR	1 200 000	1 198 072,44	0,23
NN GROUP NV 6.375% PERP	EUR	2 300 000	2 484 970,77	0,47
Eau			805 693,04	0,15
ALLIANDER 4.125% PERP EMTN	EUR	800 000	805 693,04	0,15
Electricité			10 683 834,56	2,04
EDF 4.375% 12-10-29 EMTN	EUR	1 700 000	1 799 855,21	0,34
ENEL 4.25% PERP	EUR	800 000	836 290,08	0,16
ENEL 4.5% PERP	EUR	1 000 000	1 053 020,41	0,20
RTE EDF TRANSPORT 2.625% 08-07-29	EUR	1 100 000	1 106 068,84	0,21
SLOVENSKE ELEKTRARNE AS 3.875% 20-11-32	EUR	1 200 000	1 200 004,27	0,23
STATNETT SF 3.5% 08-06-33 EMTN	EUR	1 300 000	1 337 365,74	0,26
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.625% 21-04-29	EUR	1 500 000	1 575 108,90	0,30
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	1 700 000	1 776 121,11	0,34
Emballage et conditionnement			202 074,90	0,04
HUHTAMAKI OYJ 3.5% 04-09-31	EUR	200 000	202 074,90	0,04
Epargne et prêts hypothécaires			5 325 795,94	1,02
Cellnex Finance Company SAU 3.5% 22-05-32	EUR	1 500 000	1 522 624,52	0,29
Cellnex Finance Company SAU 3.625% 24-01-29	EUR	1 800 000	1 894 829,42	0,36
CROWN EU HLD 4.5% 15-01-30	EUR	1 800 000	1 908 342,00	0,37
Equipement et services pour l'énergie			2 261 802,58	0,43
PAPREC 4.125% 15-07-30	EUR	2 200 000	2 261 802,58	0,43
Equipements électriques			4 552 327,81	0,87
SCHNEIDER ELECTRIC SE 2.75% 04-07-30	EUR	2 000 000	1 990 881,92	0,38
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 13-04-34	EUR	2 500 000	2 561 445,89	0,49
Equipements et fournitures médicaux			3 755 680,71	0,72
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 3.553% 13-09-29	EUR	2 400 000	2 472 952,90	0,47
ESSILORLUXOTTICA 3.0% 05-03-32	EUR	100 000	101 861,07	0,02
MEDTRONIC 4.2% 15-10-45	EUR	1 200 000	1 180 866,74	0,23



6. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Finances			3 719 185,65	0,71
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 4.0% 20-11-45	EUR	2 800 000	2 719 895,07	0,52
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 3.454% 27-11-32	EUR	1 000 000	999 290,58	0,19
FPI Bureautiques			1 765 961,51	0,34
GECINA 3.375% 04-08-35 EMTN	EUR	1 800 000	1 765 961,51	0,34
FPI de détail			4 887 470,30	0,93
KLEPIERRE 3.875% 23-09-33 EMTN	EUR	2 400 000	2 466 074,63	0,46
MERCIALYS 2.5% 28-02-29	EUR	1 700 000	1 703 572,33	0,33
MERCIALYS 4.0% 10-09-31	EUR	700 000	717 823,34	0,14
FPI Industrielles			3 079 603,70	0,59
WAREHOUSES DE PAUW 3.125% 15-01-31	EUR	3 100 000	3 079 603,70	0,59
FPI Soins de Santé			1 364 061,23	0,26
COFINIMMO 1.0% 24-01-28	EUR	1 400 000	1 364 061,23	0,26
Gestion et promotion immobilière			4 508 827,52	0,86
CPIPGR 1 3/4 01/14/30	EUR	1 000 000	872 418,49	0,17
CPI PROPERTY GROUP 7.0% 07-05-29	EUR	1 000 000	1 110 042,74	0,21
ICADE SANTE SAS 5.5% 19-09-28	EUR	900 000	970 464,58	0,19
PRAEMIA HEALTHCARE 0.875% 04-11-29	EUR	1 700 000	1 555 901,71	0,29
Gestion immobilière et développement			7 123 956,40	1,36
AB SAGAX 4.0% 13-03-32 EMTN	EUR	1 400 000	1 456 808,55	0,28
AB SAGAX 4.375% 29-05-30 EMTN	EUR	700 000	742 587,81	0,14
CASTELLUM AB 4.125% 10-12-30	EUR	1 100 000	1 130 050,19	0,22
FASTIGHETS AB BALDER 4.0% 19-02-32	EUR	100 000	103 190,85	0,02
LEG IMMOBILIEN SE 0.75% 30-06-31	EUR	1 700 000	1 471 526,05	0,28
LEG IMMOBILIEN SE 3.875% 20-01-35	EUR	1 300 000	1 321 771,79	0,25
VONOVIA SE 1.875% 28-06-28	EUR	800 000	792 377,32	0,15
VONOVIA SE 4.25% 10-04-34 EMTN	EUR	100 000	105 643,84	0,02
Hôtels, restaurants et loisirs			5 192 039,74	0,99
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	2 300 000	2 280 697,33	0,44
ACCOR 3.875% 11-03-31	EUR	1 200 000	1 266 071,18	0,24
MC DONALD S 4.125% 28-11-35	EUR	1 600 000	1 645 271,23	0,31
Infrastructure de transports			6 750 038,62	1,29
ABERTIS INFRA 3.125% 07-07-30	EUR	1 600 000	1 616 115,51	0,31
ABERTIS INFRA 4.125% 07-08-29	EUR	900 000	945 850,56	0,18
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 4.5% 24-01-30	EUR	2 000 000	2 177 835,07	0,42
AUTOSTRADE PER L ITALILIA 4.25% 28-06-32	EUR	1 900 000	2 010 237,48	0,38
Logiciels			876 858,41	0,17
BOUYGUES 4.625% 07-06-32	EUR	800 000	876 858,41	0,17



6. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Logiciels et services internet			932 300,63	0,18
BRAMBLE U 3.625% 02-04-33 EMTN	EUR	900 000	932 300,63	0,18
Machines			7 216 227,78	1,38
CNH INDUSTRIAL NV 3.625% 26-01-33	EUR	4 800 000	4 742 652,49	0,90
CNH INDUSTRIAL NV 3.75% 11-06-31	EUR	1 400 000	1 449 279,81	0,28
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.5% 24-02-36	EUR	1 000 000	1 024 295,48	0,20
Marchés de capitaux			39 028 861,18	7,46
ABN AMRO BK 4.375% 16-07-36	EUR	1 300 000	1 364 059,19	0,26
ABN AMRO BK 5.75% PERP	EUR	1 300 000	1 336 800,63	0,26
ABN AMRO BK 6.375% PERP	EUR	1 400 000	1 522 333,43	0,29
AIB GROUP 3.75% 02-12-36 EMTN	EUR	2 200 000	2 183 374,93	0,42
AIB GROUP 4.625% 20-05-35 EMTN	EUR	1 000	1 068,71	0,00
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	1 700 000	1 809 113,22	0,35
AIB GROUP 6.0% PERP	EUR	2 900 000	3 054 316,57	0,58
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	2 100 000	2 266 712,96	0,43
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.5% 17-02-35	EUR	1 300 000	1 320 782,73	0,25
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	2 800 000	3 048 248,00	0,58
INPOST 4.0% 01-04-31	EUR	2 900 000	2 939 304,67	0,56
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.375% 01-02-30	EUR	2 100 000	2 263 702,77	0,43
NATL BANK OF CANADA E3R+0.42% 16-12-27	EUR	1 500 000	1 502 505,00	0,29
NATL BANK OF CANADA E3R+0.57% 15-12-28	EUR	2 500 000	2 505 693,75	0,48
NORDEA BKP 3.25% 19-11-35 EMTN	EUR	2 700 000	2 673 769,32	0,51
NORDEA BKP 4.875% 23-02-34	EUR	3 000 000	3 279 976,44	0,63
VERISURE HOLDING AB 5.5% 15-05-30	EUR	2 000 000	2 090 977,24	0,40
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 5.493% PERP	EUR	500 000	519 612,58	0,10
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP	EUR	3 000 000	3 346 509,04	0,64
Matériaux de construction			3 364 826,73	0,64
IMERYS 4.0% 21-11-32 EMTN	EUR	1 700 000	1 696 789,56	0,32
SPCM 2.625% 01-02-29	EUR	1 700 000	1 668 037,17	0,32
Media			1 243 282,07	0,24
JCDECAUX 1.625% 07-02-30	EUR	1 300 000	1 243 282,07	0,24
Papier et industrie du bois			598 687,48	0,11
MONDI FINANCE 3.375% 23-05-31	EUR	600 000	598 687,48	0,11
Producteur et commerce d'énergie indépendants			1 849 454,63	0,35
STATKRAFT AS 3.375% 22-03-32	EUR	900 000	927 947,34	0,18
STATKRAFT AS 3.5% 09-06-33	EUR	900 000	921 507,29	0,17
Produits alimentaires			5 973 174,69	1,14
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	1 300 000	1 375 937,10	0,26
DANONE 3.071% 07-09-32 EMTN	EUR	2 200 000	2 199 112,16	0,42
GEN MILLS 3.907% 13-04-29	EUR	900 000	952 955,98	0,18



6. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VILMORIN ET CIE 1.375% 26-03-28	EUR	1 500 000	1 445 169,45	0,28
Produits chimiques			6 120 942,47	1,17
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 2.875% 09-09-29	EUR	1 900 000	1 913 555,59	0,37
Koninklijke DSM NV 3.375% 25-02-36	EUR	800 000	799 331,40	0,15
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 1.625% 31-03-35	EUR	700 000	602 592,03	0,12
SYMRISE AG 3.25% 24-09-32	EUR	2 800 000	2 805 463,45	0,53
Produits de soins personnels			699 048,77	0,13
L OREAL S A 2.75% 19-11-30	EUR	700 000	699 048,77	0,13
Produits pharmaceutiques			1 844 418,93	0,35
JOHNSON AND JOHNSON 3.55% 01-06-44	EUR	1 300 000	1 254 802,56	0,24
ROCHE FINANCE EUROPE BV 3.564% 03-05-44	EUR	500 000	483 164,01	0,09
UCB 4.25% 20-03-30 EMTN	EUR	100 000	106 452,36	0,02
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 529 697,12	0,29
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.875% 13-02-30	EUR	1 500 000	1 529 697,12	0,29
Services aux collectivités			18 501 654,98	3,53
A2A EX AEM 3.625% 30-01-35	EUR	1 100 000	1 124 482,84	0,21
A2A EX AEM 4.375% 03-02-34	EUR	1 496 000	1 627 504,34	0,31
A2A EX AEM 5.0% PERP	EUR	1 000	1 049,57	0,00
ENGIE 1.0% 26-10-36 EMTN	EUR	1 800 000	1 354 239,37	0,26
ENGIE 3.875% 06-12-33 EMTN	EUR	1 700 000	1 744 344,38	0,33
ENGIE 4.75% PERP	EUR	1 000 000	1 067 228,08	0,20
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.0% 30-09-31	EUR	1 900 000	1 906 540,95	0,36
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.625% 18-07-34	EUR	1 600 000	1 644 756,60	0,31
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	2 400 000	2 541 849,86	0,49
POSTE ITALIANE 3.0% 03-12-30	EUR	4 200 000	4 190 097,78	0,81
VEOLIA ENVIRONNEMENT 3.795% 17-06-37	EUR	1 300 000	1 299 561,21	0,25
Services aux entreprises			3 637 392,51	0,69
ALTRAD INVESTMENT AUTHORITY AIA 3.704% 23-06-29	EUR	1 000 000	1 025 789,97	0,20
ALTRAD INVESTMENT AUTHORITY AIA 4.429% 23-06-32	EUR	900 000	928 802,81	0,18
ELIS EX HOLDELIS 1.625% 03-04-28	EUR	1 700 000	1 682 799,73	0,31
Services aux professionnels			3 707 005,91	0,71
LOTTOMATICA 5.375% 01-06-30	EUR	1 500 000	1 560 519,58	0,30
RELX FINANCE BV 3.75% 12-06-31	EUR	800 000	839 773,70	0,16
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 25-09-30	EUR	1 300 000	1 306 712,63	0,25
Services clientèle divers			5 275 205,52	1,01
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	900 000	943 878,70	0,18
ISS GLOBAL AS 3.875% 05-06-29	EUR	1 400 000	1 466 526,85	0,28
LEASYS 2.875% 17-08-27 EMTN	EUR	1 300 000	1 323 889,01	0,25
LEASYS 3.875% 12-10-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 540 910,96	0,30



6. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés			13 953 855,01	2,67
ATT 3.95% 30-04-31	EUR	1 500 000	1 591 117,19	0,30
BRITISH TEL 3.125% 11-02-32	EUR	1 400 000	1 419 491,07	0,27
BRITISH TEL 3.375% 17-11-32	EUR	1 700 000	1 690 396,40	0,32
KPN 3.875% 16-02-36 EMTN	EUR	700 000	727 041,77	0,14
ORANGE 3.125% 13-11-31 EMTN	EUR	1 800 000	1 795 639,81	0,34
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	2 000 000	2 201 024,38	0,42
PROXIMUS 4.125% 17-11-33 EMTN	EUR	1 400 000	1 452 090,74	0,28
TELEFONICA EMISIONES SAU 4.183% 21-11-33	EUR	700 000	722 439,99	0,14
VERIZON COMMUNICATION 3.5% 28-06-32	EUR	2 300 000	2 354 613,66	0,46
Services de télécommunication mobile			1 309 225,55	0,25
VODAFONE GROUP 4.125% 12-09-55	EUR	1 300 000	1 309 225,55	0,25
Services financiers diversifiés			30 657 325,66	5,86
ABB FINANCE 3.375% 15-01-34	EUR	1 400 000	1 445 885,48	0,28
AMCOR UK FINANCE 3.2% 17-11-29	EUR	1 200 000	1 205 659,07	0,23
AMERICAN HONDA FIN 2.85% 27-06-28	EUR	1 600 000	1 627 538,85	0,31
BANCO DE CREDITO SOCIAL 4.125% 03-09-30	EUR	900 000	939 567,33	0,18
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.625% 15-11-27	EUR	1 300 000	1 277 497,71	0,24
BRENNTAG FINANCE BV 3.375% 02-10-31	EUR	2 100 000	2 095 346,92	0,40
CAIXA GEN S A 5.75% 31-10-28	EUR	1 300 000	1 385 770,44	0,26
CRH SMW FINANCE DAC 4.0% 11-07-31	EUR	800 000	846 525,48	0,16
CRH SMW FINANCE DAC 4.25% 11-07-35	EUR	1 300 000	1 368 764,84	0,26
DIGITAL EURO FIN 3.75% 15-01-33	EUR	2 100 000	2 087 076,66	0,40
DSV FINANCE BV 3.375% 06-11-32	EUR	400 000	401 963,18	0,08
EURONEXT NV 2.625% 26-11-28	EUR	1 500 000	1 500 085,07	0,29
NESTLE FIN 3.5% 14-01-45 EMTN	EUR	800 000	779 341,59	0,15
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 3.25% 22-09-32	EUR	1 300 000	1 291 705,11	0,25
SHURGARD LUXEMBOURG 3.625% 22-10-34	EUR	1 000 000	978 048,63	0,19
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	EUR	1 700 000	1 788 744,89	0,34
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 2.875% 26-08-28	EUR	1 100 000	1 108 279,99	0,21
VODAFONE INTL FINANCING DAC 2.75% 03-07-29	EUR	2 000 000	2 020 507,40	0,39
VOLKSWAGEN BANK 2.75% 19-06-28	EUR	1 400 000	1 415 243,89	0,27
VOLKSWAGEN BANK 3.125% 02-10-29	EUR	2 500 000	2 514 058,90	0,48
WPP FINANCE 2013 3.625% 09-06-31	EUR	2 000 000	1 980 443,01	0,38
WPP FINANCE 4.125% 30-05-28	EUR	570 000	599 271,22	0,11
Services liés aux technologies de l'information			3 613 609,79	0,69
CAPGEMINI 2.5% 25-09-28	EUR	2 400 000	2 405 151,12	0,46
FLUTTER TREASURY DAC 4.0% 04-06-31	EUR	1 200 000	1 208 458,67	0,23
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			12 894 439,87	2,46
COVIVIO 3.625% 17-06-34 EMTN	EUR	100 000	99 727,16	0,02
EQUINIX EUROPE 2 FINANCING CORPORATION 3.25% 19-05-29	EUR	1 100 000	1 125 826,34	0,22



6. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.875% 05-11-29	EUR	1 800 000	1 832 086,85	0,35
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.125% 23-09-31	EUR	2 400 000	2 374 689,86	0,45
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.25% 22-01-30	EUR	600 000	620 145,78	0,12
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 3.5% 04-09-33	EUR	2 400 000	2 383 138,85	0,44
SELP FINANCE SARL 3.75% 10-08-27	EUR	1 300 000	1 337 993,12	0,26
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	2 000 000	2 082 630,68	0,40
UNIBAIL RODAMCO SE 4.875% PERP	EUR	1 000 000	1 038 201,23	0,20
Soins et autres services médicaux			1 124 319,79	0,21
CENCORA 2.875% 22-05-28	EUR	1 100 000	1 124 319,79	0,21
Textiles, habillement et produits de luxe			2 450 235,04	0,47
LVMH MOET HENNESSY 2.625% 07-03-29	EUR	1 700 000	1 729 097,25	0,33
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07-09-33	EUR	700 000	721 137,79	0,14
Transport routier et ferroviaire			715 414,50	0,14
TRANSDEV GROUP 3.054% 21-05-28	EUR	700 000	715 414,50	0,14
TITRES D'OPC			47 100 493,38	9,00
OPCVM			47 100 493,38	9,00
Gestion collective			47 100 493,38	9,00
OSTRUM SHT TRM GL HIC-IAEUR	EUR	18 000	2 360 340,00	0,45
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	2 942	31 740 914,38	6,06
OSTRUM SRI CREDIT SHORT DUR SI A EUR CAP	EUR	84 920	9 765 800,00	1,87
OSTRUM SRI GLOB SUBORD DEBT I A EUR CAP	EUR	2 850	3 233 439,00	0,62
TITRES FINANCIERS DONNÉS EN PENSION			40 689 994,48	7,77
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			40 689 994,48	7,77
Assurance			4 761 806,06	0,91
ASS GENERALI 4.135% 18-06-36	EUR	800 000	815 696,66	0,16
ASS GENERALI 4.75% PERP EMTN	EUR	1 703 000	1 737 395,45	0,33
AXA 6.375% PERP EMTN	EUR	1 999 000	2 208 713,95	0,42
Banques commerciales			11 705 148,62	2,22
BANCO BPM 3.875% 09-09-30 EMTN	EUR	1 199 000	1 241 009,84	0,24
BBVA 4.0% 25-02-37	EUR	1 900 000	1 982 252,82	0,38
BPER BANCA 3.625% 15-01-31	EUR	427 000	447 947,28	0,09
CAIXABANK 3.75% 27-01-36 EMTN	EUR	500 000	512 719,86	0,10
INTE 7.0% PERP	EUR	900 000	981 643,52	0,19
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	700 000	751 399,75	0,14
NCG BAN 10.625% PERP	EUR	800 000	934 939,20	0,18
NOVO BAN 3.5% 09-03-29 EMTN	EUR	2 000 000	2 086 577,81	0,37
UNICREDIT 4.175% 24-06-37 EMTN	EUR	1 200 000	1 245 773,75	0,24
UNICREDIT 5.625% PERP EMTN	EUR	1 499 000	1 520 884,79	0,29



6. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Boissons			1 023 416,85	0,20
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-33	EUR	1 000 000	1 023 416,85	0,20
Composants automobiles			1 549 747,20	0,30
AUTOLIV 3.625% 07-08-29 EMTN	EUR	700 000	723 496,60	0,14
PIRELLI C 3.875% 02-07-29 EMTN	EUR	200 000	209 310,55	0,04
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	600 000	616 940,05	0,12
Construction et ingénierie			2 049 218,82	0,39
ABERTIS FINANCE BV 4.746% PERP	EUR	500 000	524 948,11	0,10
WEBUILD 5.375% 20-06-29	EUR	1 400 000	1 524 270,71	0,29
Courrier, fret aérien et logistique			1 017 351,92	0,19
DEUTSCHE POST AG 3.125% 05-06-32	EUR	1 000 000	1 017 351,92	0,19
Emballage et conditionnement			1 010 374,52	0,19
HUHTAMAKI OYJ 3.5% 04-09-31	EUR	1 000 000	1 010 374,52	0,19
Equipements et fournitures médicaux			2 342 804,57	0,45
ESSILORLUXOTTICA 3.0% 05-03-32	EUR	2 300 000	2 342 804,57	0,45
FPI de détail			1 538 192,88	0,29
MERCIALYS 4.0% 10-09-31	EUR	1 500 000	1 538 192,88	0,29
Gestion immobilière et développement			1 985 156,00	0,38
FASTIGHETS AB BALDER 4.0% 19-02-32	EUR	900 000	928 717,64	0,18
VONOVIA SE 4.25% 10-04-34 EMTN	EUR	1 000 000	1 056 438,36	0,20
Machines			724 639,90	0,14
CNH INDUSTRIAL NV 3.75% 11-06-31	EUR	700 000	724 639,90	0,14
Marchés de capitaux			2 101 411,79	0,40
ABN AMRO BK 5.75% PERP	EUR	500 000	514 154,09	0,10
AIB GROUP 4.625% 20-05-35 EMTN	EUR	999 000	1 067 645,12	0,20
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 5.493% PERP	EUR	500 000	519 612,58	0,10
Produits chimiques			602 592,03	0,12
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 1.625% 31-03-35	EUR	700 000	602 592,03	0,12
Produits de soins personnels			1 398 097,53	0,27
L OREAL S A 2.75% 19-11-30	EUR	1 400 000	1 398 097,53	0,27
Produits pharmaceutiques			2 292 854,06	0,44
ROCHE FINANCE EUROPE BV 3.564% 03-05-44	EUR	500 000	483 164,01	0,09
UCB 4.25% 20-03-30 EMTN	EUR	1 700 000	1 809 690,05	0,35
Services aux collectivités			1 755 543,44	0,34
A2A EX AEM 5.0% PERP	EUR	1 099 000	1 153 477,88	0,22
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.0% 30-09-31	EUR	600 000	602 065,56	0,12



6. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services financiers diversifiés			495 110,75	0,09
WPP FINANCE 2013 3.625% 09-06-31	EUR	500 000	495 110,75	0,09
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			997 271,64	0,19
COVIVIO 3.625% 17-06-34 EMTN	EUR	1 000 000	997 271,64	0,19
Textiles, habillement et produits de luxe			1 339 255,90	0,26
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07-09-33	EUR	1 300 000	1 339 255,90	0,26
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES DONNÉS EN PENSION			-40 001 959,73	-7,64
INDEMNITÉS SUR TITRES DONNÉS EN PENSION			-95 041,96	-0,02
Total			470 283 644,67	89,85

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/USD/EUR/20260116	142,57	0,00	EUR	205 707,37	USD	-205 564,80
V/USD/EUR/20260116	3,50	0,00	EUR	17 050,23	USD	-17 046,73
Total	146,07	0,00		222 757,60		-222 611,53

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.



6. Comptes de l'exercice

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0326	-78	46 790,00	0,00	-9 060 480,00
EURO BUND 0326	114	0,00	-118 910,00	14 542 980,00
EURO SCHATZ 0326	855	0,00	-107 190,00	91 305 450,00
XEUR FGBX BUX 0326	10	0,00	-21 920,00	1 101 200,00
Sous-total 1.		46 790,00	-248 020,00	97 889 150,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		46 790,00	-248 020,00	97 889 150,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



6. Comptes de l'exercice

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
ITRAXX EUR XOVER 544	-3 000 000	0,00	-335 124,87	-3 000 000,00
ITRAXX SUB S44 V1 5Y	-5 000 000	0,00	-17 598,50	-5 000 000,00
ITRAXX XOVER 5Y S44	-5 000 000	0,00	-558 541,45	-5 000 000,00
Sous-total 4.		0,00	-911 264,82	-13 000 000,00
Total		0,00	-911 264,82	-13 000 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



6. Comptes de l'exercice

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	470 283 644,67
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	146,07
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-201 230,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	-911 264,82
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	55 123 468,48
Autres passifs (-)	-884 085,74
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	523 410 678,66



6. Comptes de l'exercice

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E	EUR	377 408,03686	237,17
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP	EUR	163,66030	108,12
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I	EUR	3 523,88971	15 312,03
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L	EUR	29 517,46910	1 228,49
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO N	EUR	91 169,39939	108,22
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO SI	EUR	2 913,00493	114 587,51



7. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : OSTRUM SRI CREDIT EURO
Identifiant d'entité juridique : 9695 00WV4MW9Z1AZEM 41

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 44.97% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales en mettant en œuvre une stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance) fondée sur la sélection des émetteurs afin d'améliorer, de façon mesurable et significative, le profil ESG du portefeuille. Ces caractéristiques reposent sur l'approche suivante :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses de la société de gestion par délégation et du label ISR. Les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks, sont également exclus.
- Détenir au moins 40% d'investissements durables
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
 - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille meilleure, pondérée par les encours que celle de son univers d'investissement initial filtré*; Chaque pilier (E, S et G) représente un poids minimum de 20% dans la note ESG de chaque valeur.
 - Maintenir une intensité carbone moyenne du portefeuille, pondérée par les encours, inférieure à celle de l'univers d'investissement initial ;

Maintenir l'indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption meilleur celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés) Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR*

*L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (entités privées ou publiques de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou dont la plus mauvaise notation est « BB- » selon les principales agences de notation existantes telles Standard's, Moody's, Fitch et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro.) duquel sont exclus 25% (jusqu'au 31 décembre 2025 puis 30% à partir du 1er janvier 2026) des émetteurs ayant une évaluation ESG parmi les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (ly compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum Asset Management, et du label ISR et des listes d'exclusion PAB au sens de l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818)

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Point préalable : l'ensemble des résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

- Note ESG moyenne* : 7.51 vs 6.79 pour l'univers d'investissement initial filtré
- Intensité carbone : 128.92 tCO₂/M€ vs 199.15 tCO₂/M€ pour l'univers d'investissement.
- Pourcentage moyen de détention d'investissement durable : 44.97%

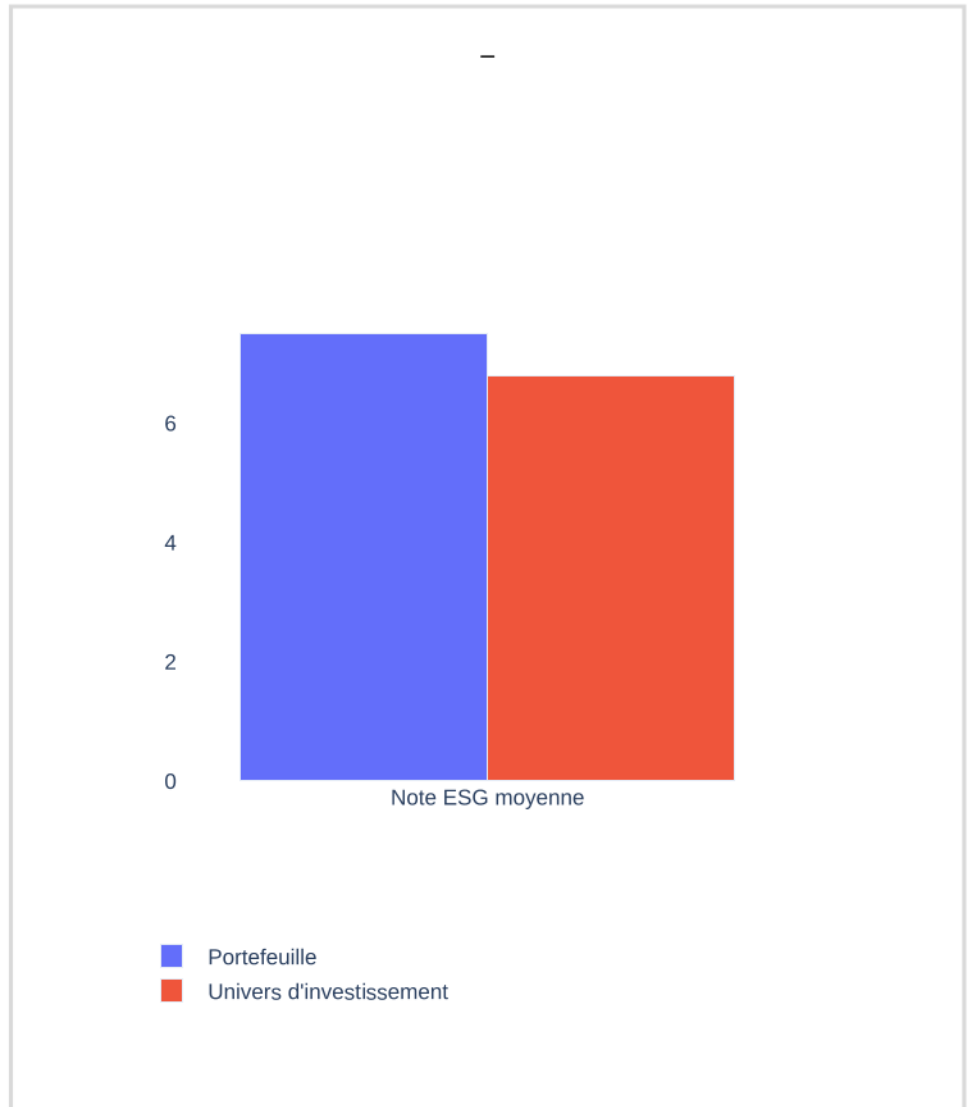
*Score (outil multi sources) allant de 1 (moins bonne note) à 10 (meilleure note).

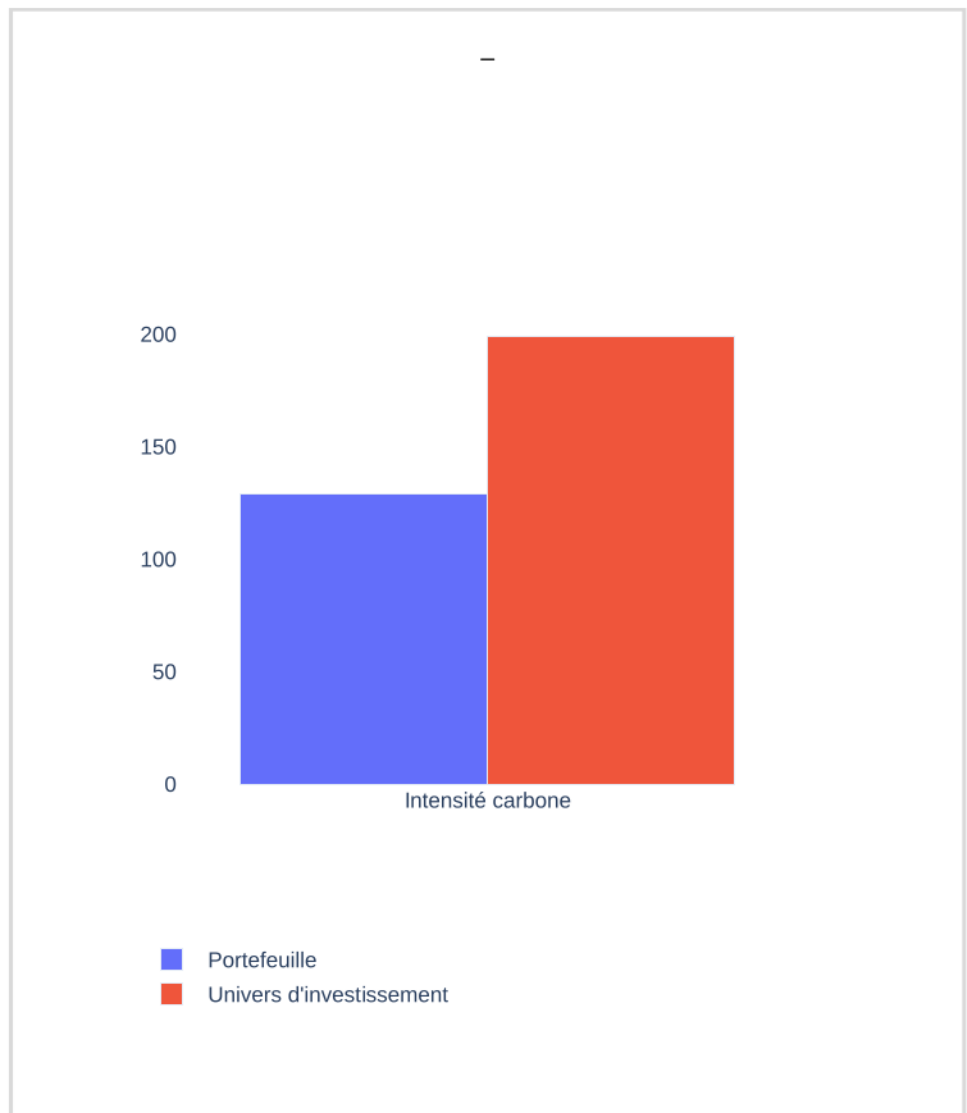
Par ailleurs, les indicateurs suivants qui sont rattachés au pilier Gouvernance seront suivis :

- Indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption du portefeuille (uniquement pour les émetteurs privés ou

assimilés) : 6.21

- Indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption de l'univers d'investissement initial (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés) : 9.43





● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les résultats sont globalement similaires à ceux de la période précédente. Cependant, la comparaison de l'intensité carbone n'est pas possible en raison d'un changement de méthode de calcul.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Dans le cadre de ses investissements durables, le portefeuille pourra investir dans des green bonds, social bonds, sustainability linked bond ou sustainability bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social ou des sustainability-linked bonds associés à des indicateurs environnementaux et/ou sociaux qui, après examen de notre équipe d'analystes ne sont pas « disqualifiés ». Sont également considérées comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S les entreprises dont les produits ou services contribuent à des activités économiques sociales ou environnementales positives à travers un indicateur d'impact durable établi selon la méthodologie de MSCI.

Enfin, certains titres émis par des souverains et analysés selon les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU répondant positivement à une sélectivité interne sont considérés comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S. Tous ces titres font ensuite l'objet d'une étude approfondie pour vérifier qu'ils ne nuisent pas significativement à un objectif environnemental et/ou social. Pour finir, nous nous assurons que les sociétés ou souverains dans lesquels le portefeuille investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Les investissements passant les 3 étapes seront considérés comme des investissements durables. La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management sous le lien suivant <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg>.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg>)

De plus, le gérant applique les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management et du label ISR.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de s'assurer que les investissements durables que le portefeuille entend notamment poursuivre ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, Ostrum Asset Management prend en compte les éléments tels que détaillés dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management (Méthodologie de l'investissement Durable selon Ostrum Asset Management) <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg> et résumés ci-dessous :

1. Nos politiques sectorielles et d'exclusion et notre politique d'engagement

Ostrum Asset Management dispose de politiques sectorielles et d'exclusion pour écarter les secteurs ou émetteurs non conformes à des principes de responsabilité fondamentaux, en se basant sur des standards comme le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE. Ces politiques permettent d'exclure les entreprises impliquées dans des controverses graves touchant aux droits humains, à l'environnement, et à l'éthique des affaires (Politique Worst offenders). Ostrum AM exclut également les acteurs liés à l'utilisation d'armes controversées. En ce qui concerne les énergies fossiles, la société applique des politiques pour répondre aux PAI environnementaux, tout en engageant le dialogue avec les entreprises émettrices de gaz à effet de serre. Les analystes prennent en compte les externalités environnementales et sociales lors de l'évaluation des obligations durables, afin d'assurer leur alignement avec les objectifs visés. Enfin, les incidences négatives en lien avec les thématiques présentes dans notre Politique d'engagement sont des axes de dialogue avec les émetteurs.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le fonds applique également les politiques d'exclusion du label ISR et les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks, sont exclus

2. L'ajout de la méthodologie de MSCI pour renforcer le respect du DNSH, **dans le cadre de la qualification des investissements durables.**

En plus de l'application de notre méthodologie, nous ajoutons celle de MSCI, qui applique un filtre supplémentaire, à savoir l'exclusion des entreprises qui ont une contribution positive mais qui :

- enfreignent les normes mondiales, telles que l'UNGC ou l'OCDE ou
- ont une note de controverse orange ou rouge ou
- sont impliquées dans des activités liées à des dommages importants ou
- sont impliquées dans l'un des secteurs suivants : producteur de tabac, armes controversées et charbon thermique.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#sfd>).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Notre politique Worst Offenders s'appuie sur un socle de standards fondamentaux de responsabilité : le Pacte Mondial des Nations Unies ou encore les Principes directeurs de l'OCDE. Cette politique nous permet d'exclure de nos investissements toutes les entreprises, cotées ou non, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par ces standards internationaux portant gravement atteinte aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à la préservation de l'environnement et à l'éthique des affaires. Cette politique nous permet de vérifier que les PAI 10 et 11 notamment sont bien couverts.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#sfd>).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-comptedes-pai>).

A titre d'exemple, celui-ci s'est abstenu d'investir sur des émetteurs tels que Enbw Gas GMBH ou TotalEnergies. A contrario, nous avons favorisé des émetteurs jugés plus vertueux sous l'angle de ces facteurs de durabilité tels qu'Iberdrola et EDP. La note ESG du fonds a également été améliorée pour tenir compte du passage en label V3 et de l'exclusion de 25% de l'univers de comparaison ESG.

Si les indicateurs suivis par le fonds correspondent à un ou des PAI, ces derniers sont pris en compte par le Gestionnaire Financier par Délégation au moment de l'analyse des émetteurs :

Le portefeuille surperforme deux indicateurs correspondant à des PAI :

- L'intensité carbone du portefeuille qui est pilotée pour être inférieure à celle de l'univers d'investissement initial

Maintenir l'indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption meilleur celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	OPC monétaires	4.25	France
OSTRUM CREDIT SHORT DURATION SI.A€	OPC Obligataires	2.33	Luxembourg
DEUTSCHE BANK AG TR 19-05-31	Institution bancaire diversifiée	0.83	Allemagne
VOLKSWAGEN INTFN TR	Auto. - Voitures / Utilitaires légers	0.81	Pays-Bas
NORDEA BANK ABP TR 23-02-34*	Banques commerciales Non-US	0.78	Finlande
OSTRUM GLOBAL SUBORDINATED DEBT I A	OPC Obligataires	0.76	Luxembourg
RCI BANQUE 3.750% 04-10-27	Auto. - Voitures / Utilitaires légers	0.75	France
KBC GROUP NV TR 21-01-32	Banques commerciales Non-US	0.74	Belgique
MUNICH RE TR 26-05-44	Réassurance	0.7	Allemagne
BANCO SABADELL TR 10-11-28*	Banques commerciales Non-US	0.65	Espagne
SCHNEIDER ELEC 3.375% 13-04-34	Equipements d'alimentation	0.62	France
IBERDROLA FIN SA TR*	Electricité - Intégrée	0.62	Espagne
IBERDROLA FIN SA 3.000% 30-09-31	Electricité - Intégrée	0.61	Espagne
BANCO SANTANDER TR	Institution bancaire diversifiée	0.6	Espagne

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2025-31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BECTON DICKINSON 3.553% 13-09-29	Produits médicaux jetables	0.6	Luxembourg

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

*Green Bonds



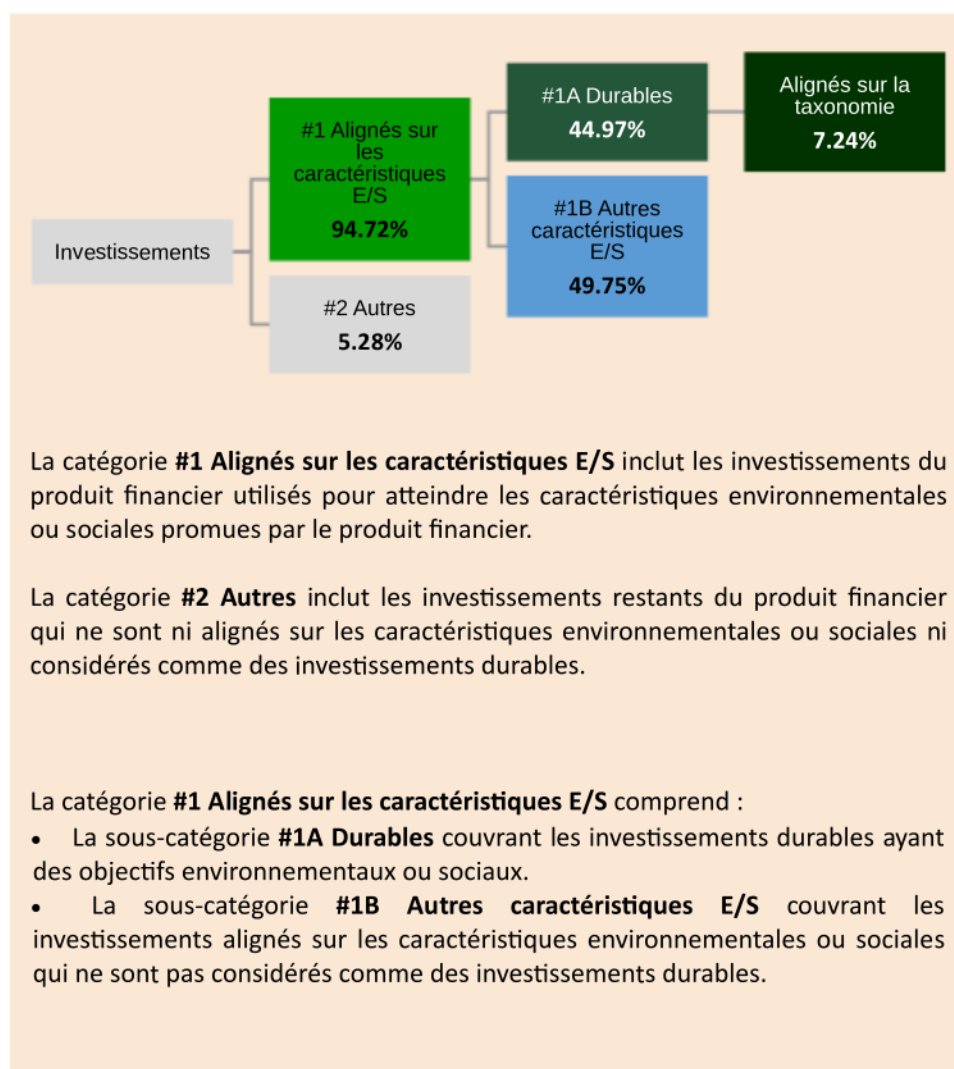
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au cours de la période de référence, la part d'investissement durable a été en moyenne de 44.97%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au cours de la période de référence, le fonds a principalement investi dans Obligations d'Entreprises, majoritairement en France, Allemagne, Luxembourg, Espagne et Pays-Bas.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le taux d'alignement a été estimé à 7.24% en moyenne sur la période de référence.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

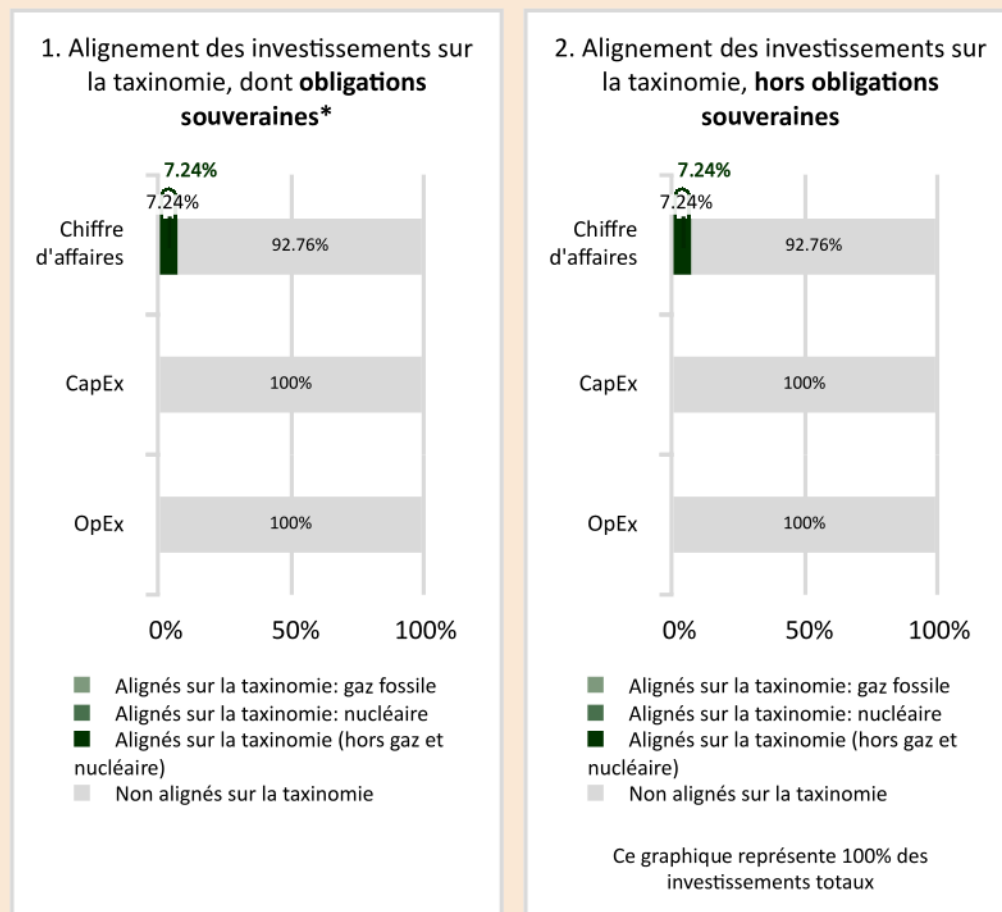
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont

exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxinomie est fixée à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**



Le symbole représente des

investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Le fonds n'applique pas de minimum d'investissement dans les investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part minimale d'investissements durables sur le plan social est fixée à 0 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : la dette souveraine et assimilés* (hors green), les titres ne disposant pas d'une notation ESG/ou les titres ne disposant pas d'un indicateur permettant de calculer leur intensité carbone les liquidités (cash non investi), la proportion d'OPC non alignés, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré à titre de couverture et/ou d'exposition, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir »

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées

*La dette souveraine figure dans la catégorie « other » car le fonds investira dans ces titres occasionnellement et dans une proportion non significative.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le fonds a atteint ses objectifs en terme de promotion des caractéristiques environnementales et sociales via les actions suivantes :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses de la société de gestion par délégation et du label ISR. Les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks, sont également exclus.
- Détenir au moins 40% d'investissements durables
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
 - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille meilleure, pondérée par les encours que celle de son univers d'investissement initial filtré*; Chaque pilier (E, S et G) représente un poids minimum de 20% dans la note ESG de chaque valeur.
 - Maintenir une intensité carbone moyenne du portefeuille, pondérée par les encours, inférieure à celle de l'univers d'investissement initial ;
- Maintenir l'indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption meilleur celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés) Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR*.

Aussi, des mesures ont été intégrées à notre process pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période. Parmi ces mesures nous avons la labélisation du fonds ou l'introduction d'un pourcentage minimum d'investissements durable. Toutes choses égales par ailleurs, nous favorisons ainsi les émissions dites

« green », « social », « SLB » ou « sustainable ». Dans un souci d'atteinte de nos objectifs extra-financiers, nous avons limité ou exclu de nos investissements des émetteurs tels Var Energi ASA, Netflix ou Holcim en raison de leur faible notation extra-financière et/ou de leur empreinte carbone trop élevée.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable.



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38